
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1628-00-2010 & 1631-00-2010

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 22 mars 2010, les règlements suivants :

- **Règlement 1628-00-2010** décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rue André-Labadie ainsi qu'un emprunt de 381 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin.
- **Règlement 1631-00-2010** décrétant des travaux d'éclairage de rue avec alimentation souterraine pour le prolongement de la rue Alexis-Galipeau (phase 1-B du projet les Bourgs de la Capitale) ainsi qu'un emprunt de 132 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin et abrogeant le règlement 1623-00-2009.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 6 avril 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 11 mai 2010.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 18 mai 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.